

Commune d'Aschères-le-Marché

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCALE D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 1/2023 du 28 février 2023,

Le Maire d'Aschères-le-Marché a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aschères-le-Marché, indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux besoins de la population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements, déplacements, espaces naturels et agricoles, lutte contre le changement climatique et les inondations, maîtrise de la consommation énergétique...

A cet effet, M. GALLON Pascal, ancien Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'Orléans.

Autorités compétentes auprès desquelles des informations peuvent être demandées : Le Maire d'Aschères-le-Marché

1. LES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJETS :

Le objectif du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Structurer le développement urbain futur ; intégrer les objectifs de mixité des fonctions urbaines et sociales, redéfinir l'affectation des sols et réorganiser l'espace communal ; préserver les espaces naturels et agricoles ; définir un aménagement cohérent et durable du territoire ; etc.

Principales caractéristiques : Délimitation des zones et secteurs du PLU, prescriptions règlementaires de chaque zone, identification d'éléments à préserver (cadre de vie, patrimoine, paysage, écologie), projet d'aménagement et de développement durables, orientations d'aménagement et de programmation, annexes.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :

L'évaluation environnementale du projet de révision du plan local d'urbanisme PLU, son résumé non technique ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), des personnes publiques associées et consultées seront consultables en Mairie dans les mêmes conditions que les autres pièces constitutives du dossier de révision du PLU.

3. DATE ET DURÉE

L'enquête publique débutera le **samedi 25 mars 2023 à 9h00** et sera **clôturée le lundi 24 avril à 17h00**, soit une durée de 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Aschères-le-Marché.

4. SIÈGE DE L'ENQUÊTE

Le siège de l'enquête publique est situé en MAIRIE d'Aschères-le-Marché, 31 Grande rue, 45170 Aschères-le-Marché., ouvert le lundi et jeudi de 16h à 18h et le samedi de 9h à 11h, hors jours fériés - Téléphone : 02 38 39 20 38.

5. PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur GALLON Pascal, ingénieur en retraite, a été désigné comme Commissaire Enquêteur par décision en date du 25/01/2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête publique susmentionné, aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 30/03/2023 de 14h à 17h à la mairie de Aschères-le-Marché.
- Le samedi 15/04/2023 de 9 h à 12h à la mairie de Aschères-le-Marché.
- Le lundi 24/04/2023 de 14h à 17h à la mairie de Aschères-le-Marché.

6. PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

1°/ Au siège de l'enquête publique susmentionné, à ses jours et heures d'ouverture susmentionnés en un exemplaire papier

2°/ A toute heure, sous forme dématérialisée, sur le site internet de la Ville : <https://www.ascheres.fr/> - rubrique : habitat et urbanisme

Chacun pourra consigner ses éventuelles observations ou propositions :

1. Sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête publique susmentionné et mis à disposition aux heures habituelles d'ouverture ;
2. Par courrier postal à l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, adressé à la Mairie d'Aschères-le-Marché, 31 Grande rue, 45170 Aschères-le-Marché, en précisant : « A l'intention du Commissaire-Enquêteur - Références : Enquête publique - Plan local d'urbanisme (PLU) ».
3. Par voie dématérialisée par email à l'adresse suivante : mairie@ascheres.fr
4. Par écrit ou oralement, lors des permanences susmentionnées tenues par le Commissaire Enquêteur.

Nota bene : Ces observations seront consultables et communicables en Mairie d'Aschères-le-Marché, aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront également accessibles, au fur et à mesure de leur mise à disposition, sur le site internet. Toute observation ou proposition réceptionnée en dehors de la période d'enquête susmentionnée ne pourra pas être prise en compte.

7. A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 1 mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire. Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera adressée au Préfet du Loiret et au Président du tribunal administratif. La copie sera également mise disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture) et sur le site internet de la Ville : <https://www.ascheres.fr/>

Le dossier du PLU, objet de la présente enquête publique, éventuellement amendés pour tenir compte des avis émis sur ces derniers par les personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, seront soumis à approbation par délibération du Conseil Municipal d'Aschères-le-Marché

Le présent avis est également publié par voie de presse et sur le site internet de la mairie.



Fait à Aschères-le-Marché, le 1^{er} mars 2023,
Le Maire, LEGENDRE Christian